

# L'ALGÉRIE N'EST PLUS ÉPARGNÉE PAR CE FLÉAU LA DROGUE COMMENCE À FAIRE DES RAVAGES



■ La production marocaine de cannabis passe par l'Algérie en direction de l'Europe et du Moyen-Orient via la Tunisie et la Libye.

**L**e phénomène de la drogue prend des proportions alarmantes dans notre pays, il est devenu un fléau des temps modernes, synonyme de «nouveau cancer et d'arme de destruction massive». La drogue détruit l'individu, disloque la famille et désta-

bilise la société. Personne ne peut être à l'abri de ce mal, ni être indifférent. La drogue touche beaucoup plus la jeunesse. 83,59% des individus impliqués dans des affaires de trafic de drogue en Algérie sont âgés de moins de 35 ans.

(Suite page 3)

Nabila Amir

FAIT DU JOUR

L'ALGÉRIE N'EST PLUS ÉPARGNÉE PAR CE FLÉAU

# La drogue commence à faire des ravages

CLÉS

83,59%

DES INDIVIDUS impliqués dans des affaires de trafic de drogue en Algérie sont âgés de moins de 35 ans.

60%

DE LA production mondiale de cannabis «assurée» par le Maroc

500

LE TRAFIC de drogue dans le monde rapporte 500 milliards de dollars

Suite de la page 1

56% des toxicomanes ont commencé par la cigarette, 25 000 sont entrés dans des centres de désintoxication durant ces dix dernières années. 53% n'ont pas de structure familiale stable, 6% vivent dans la rue et 84% ont un niveau d'instruction moyen. Ces chiffres ont été révélés hier par Aïssa Kacimi, directeur de la coopération internationale de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT) lors de la première journée d'étude consacrée à l'application de la loi numéro 18-04 du 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de drogue et de substances psychotropes organisée par l'ONLCDT au cercle national de l'armée, et ce, en collaboration avec le réseau MedNET de coopération dans le domaine de la prévention et de lutte contre la drogue. Près de 225 experts algériens et étrangers en matière de prévention de traitement et de lutte contre la drogue et la toxicomanie ont pris part à cette manifestation.

Des magistrats, des médecins, des avocats, des gendarmes et des représentants des services de lutte contre ce phénomène se pencheront en séances plénières et en travaux d'ateliers sur notamment les modalités de coordination pour mieux adapter cette loi à la réalité du terrain. Il y a réellement péril en la demeure. Cet avertissement et ce cri d'alarme ont été réitérés hier par son nombre d'intervenants. D'aucuns estiment qu'aujourd'hui, il est préférable de traiter le toxicomane en tant que malade et non en tant que délinquant. «En 2009, il n'est plus question d'envoyer en prison les drogués, mais il faut les traiter médicalement, leur offrir un espace approprié pour une prise en charge sérieuse. Actuellement, il existe une loi qui défend ce principe, mais pour sa mise en application, il faut une coordination entre les différentes structures», a soutenu un juriste. Justement, dans son allocution, Abdelmalek Sayah, premier responsable de l'office, a indiqué



PHOTO: D. R.

Dorénavant le toxicomane ne sera pas incarcéré, mais pris en charge médicalement

que l'objectif de cette rencontre de deux jours est de faciliter la mise en œuvre de la loi objet de débat dans ses différents volets et de renforcer les relations de collaboration et de suivi entre toutes les parties impliquées dans l'application de la loi.

## LE TOXICOMANE, UN MALADE ET NON UN DÉLINQUANT

Cette loi, explique M. Sayah, se caractérise par des éléments nouveaux par rapport à l'ancienne législation. De son

avis, les nouvelles dispositions préventives et curatives, contenues dans cette loi, concernent notamment l'expertise médicale à laquelle sont soumis les usagers de drogues illicites. L'injonction thérapeutique et l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes, qui se sont conformées au traitement médical de désintoxication, figurent aussi parmi les nouvelles dispositions de cette loi.

Cette activité a aussi pour objectif l'amélioration des connaissances du

personnel chargé de l'application des lois en la matière. Abordant le fond du problème, M. Sayah a indiqué que le trafic de drogue via l'Algérie constitue un véritable danger qui a mené à l'augmentation de la consommation au niveau local. Il a mis l'accent sur les efforts considérables déployés par l'Algérie en matière de lutte contre le trafic de drogue, à travers la mobilisation des moyens de prévention contre ce fléau, des structures médicales de désintoxication et un arsenal juridique pour la répression de ce phénomène. Pour sa part, M. Kacimi a rappelé que la situation actuelle du phénomène de drogue en Algérie connaît une évolution rapide, notamment après l'ouverture démocratique et les événements successifs ayant fait basculer l'Algérie dans une période de violence inédite où l'on a assisté à une exacerbation de tous les fléaux sociaux, y compris celui de la drogue. Dans son exposé, le conférencier a confirmé, malheureusement, que l'Algérie est un grand espace ciblé par les réseaux de trafic de drogue pour diverses raisons.

Au départ, il était un pays de transit, mais ces dernières années il est devenu un pays consommateur de drogue, en particulier de cannabis et de psychotropes. «Les prémices d'une évolution dangereuse pour que l'Algérie devienne un pays de consommation sont omniprésents. Les réseaux internationaux du crime organisé et les narcotrafiants ont intérêt à transformer notre pays en marché fructueux pour le trafic de drogue et c'est pour cette raison qu'il faut mettre le paquet», a soutenu M. Kacimi. Beaucoup s'accordent à dire que le Maroc est le plus grand pays producteur de cannabis dans le monde (60%), néanmoins d'autres pays le cultivent à grande échelle.

La production marocaine de cannabis passe par l'Algérie en direction de l'Europe et du Moyen-Orient, via la Tunisie et la Libye ou via les principaux ports algériens. Toutefois, le principal itinéraire utilisé sont les frontières sud du Maroc-El Bayadh-Naâma-Ouargla-El

Oued. L'Ouest du pays est la région la plus touchée par le trafic (48%), qui se fait par route, généralement à bord de camions semi-remorques. Des embarcations spéciales sont utilisées pour le transport de la drogue par voie maritime. L'Algérie, pense l'orateur, ne fait pas de différence entre ce que l'on appelle «drogues douces» et «drogues dures». Le trafic de la drogue est le deuxième marché économique mondial avec 500 milliards de dollars (après les armes, bien avant le pétrole). N. A.

## «Une stratégie méditerranéenne s'impose»

Des experts italiens, français espagnols et portugais prennent part à ces deux journées d'étude sur la lutte contre la drogue pour un échange d'expériences et de coopération avec les Algériens en matière de lutte contre la drogue. Etienne Apaire, président de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie en France, a plaidé hier lors de son intervention pour la mise en place d'une stratégie méditerranéenne commune et coordonnée de lutte contre la drogue afin de débarrasser la région de ce fléau. Cette stratégie, selon M. Apaire, permettra de mettre en commun un ensemble d'outils de réflexion pour coordonner les efforts dans la prévention et la lutte contre la drogue.

L'orateur qui a qualifié le rôle de l'Algérie dans la lutte contre la drogue de «dynamique, essentielle et exemplaire dans le sud de l'Europe», a affirmé que «la France a besoin des autres pays, notamment de l'Algérie, pour pouvoir se protéger contre la drogue et de la toxicomanie». Il a estimé nécessaire dans ce contexte d'évaluer à chaque fois l'efficacité des dispositifs de coopération afin d'améliorer la lutte contre la drogue.

La France, a-t-il dit, est en train de mettre en place un centre d'échange d'informations sur les trafics de drogue dans le bassin méditerranéen, exprimant le souhait que l'Algérie intègre ce centre.

«La structure de coordination dans la lutte contre la drogue et la toxicomanie en Algérie est exemplaire, dans le sens où cette loi n'est pas l'appanage d'un seul ministère, mais englobe tous les secteurs concernés par la lutte, la prévention et les soins.» N. A.

## 34 MILLIONS D'AFRICAINS SE DROGUENT

Tous les intervenants ont soutenu que l'Afrique souffre particulièrement du fléau de la drogue à cause de la pauvreté, des conflits armés et des maladies endémiques dont le sida qui est l'une des conséquences de la toxicomanie. 3 à 5% de la population mondiale consomme de la drogue, 185 millions de personnes dont 34 millions en Afrique. «Cinq millions de personnes contractent le sida à cause de la consommation de la drogue», a indiqué M. Kacimi, soulignant que «le trafic de drogue dans le monde rapporte 800 milliards de dollars». N. A.

AÏSSA KACIMI. Directeur de la coopération internationale de l'ONLCDT

## «Notre société stigmatise le toxicomane»

Propos recueillis par Nabila Amir

La loi 04-18 du 25 décembre 2004, relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de drogue et de substances psychotropes, pose problème en matière de son adaptation sur le terrain...

L'un des objectifs principal du plan directeur national de lutte contre la drogue est d'actualiser la réglementation et la législation algérienne, en matière de lutte contre la drogue, aux normes générales. Les textes existants auparavant sont devenus obsolètes. Ils sont dépassés par le fléau.

Cet objectif a été plus ou moins atteint après par la promulgation de la loi 04-18 du 25 décembre 2004. Une loi qui a essayé de prendre en charge ces nou-

velles exigences afin d'être en adéquation avec l'évolution du phénomène. Toutefois, lors de son application, l'ensemble des acteurs concernés, magistrats, avocats... ont constaté que cette loi pose un problème en matière de coordination entre les services impliqués. Donc, cette rencontre va permettre à tout ce monde de débattre des conditions de son application et à mettre en place les mesures susceptibles de la rendre efficace. Un groupe de travail a été désigné pour se pencher sur cette question et pour mettre au propre toutes les propositions et recommandations des différentes parties.

Une fois soigné et traité, le toxicomane retourne dans un environnement qui favorise la récurrence. Ne pensez-vous pas qu'une loi à elle seule reste insuffisante ?

Certes, avec cette nouvelle loi, le toxicomane est

considéré plus comme une victime qu'un délinquant. La loi a été mise en place pour le protéger sur une durée de temps. Il est soumis à une injonction thérapeutique après 21 jours de cure, il est normalement guéri. Il retourne chez lui, il est malheureusement confronté au problème du chômage, crise de logement... Oui, le problème de l'insertion sociale se pose avec acuité, mais il n'existe nulle part une solution prêt-à-porter. Notre société étant conservatrice, elle stigmatise le toxicomane.

Celui-ci est rejeté par son environnement, par ses parents, ses proches et il rencontrera automatiquement des difficultés à trouver un travail. A mon avis, il faut un effort considérable pour construire une nouvelle mentalité. Il faut imaginer des solutions et le drogué doit être impérativement pris en charge dans des structures qui lui restituent sa personnalité. N. A.